

**SIMM**

système  
d'information sur  
le milieu marin



## SIMM – GT Langage commun Typologie des ouvrages côtiers

15/10/2020

# Typologie des ouvrages côtiers

## Mandat validé en GP Langage commun le 20 janvier

- Étude des typologies existantes

**10 février 2020** : réunion spécifique entre MTE, Cerema, OFB, SAR (Ifremer/OFB)

➔ Articulation Cerema/SAR :

### Cerema :

- Analyse des bases de données existantes en Métropole

### SAR :

- Analyse des typologies existantes à l'international et dans les Outre-mer

# Typologie des ouvrages côtiers

## Document de conclusion du SAR :

- ➔ Nombreuses typologies existantes : à l'international (IHO, convention de Barcelone), Outre-mer (typologies locales liées au plan polmar par exemple), nationale (Cerema, DTTM, etc).
- ➔ Aucune typologie existante assez exhaustive et souple pour répondre aux besoins (présents et futures) de toutes les banques

### Proposition du SAR :

#### Création :

- 1) nouvelle typologie issue de la synthèse des typologies existantes et de l'expertise de personnes identifiées
- 2) référentiel alphanumérique des types d'ouvrages côtiers

# Typologie des ouvrages côtiers

**Réflexions en cours sur cette typologie MAIS nécessité d'avoir une définition claire et précise du périmètre :**

- La typologie doit elle contenir les types ouvrages sur le haut de plage (jusqu'ou ?) et doit elle contenir les types d'ouvrages au large ?
- La typologie doit elle contenir les ouvrages légers / souples / non pérennes ?
- La typologie doit elle contenir les ouvrages immergés ou enterrés ?

# Typologie des ouvrages côtiers

Catégorie	Classe	Type	Définition
Ouvrage de protection du trait de côte	Ouvrage se substituant au trait de côte	digue	<i>Les digues côtières sont des ouvrages longitudinaux rattachés au rivage et ayant comme fonction principale la protection contre la submersion. Elles forment un point haut entre le rivage et les zones basses qu'elles protègent.</i>
		mur et mur de soutènement	<i>Les ouvrages de soutènement, qui comprennent les murs (murs poids ou en béton armé) et soutènements plans (rideaux de palplanches...), servent au maintien direct du trait de côte en s'opposant à la poussée des terres ; ils permettent ainsi de lutter contre l'érosion des terres.</i>
		perré	<i>Ouvrages longitudinaux inclinés, constitués d'un revêtement recouvrant un talus autostable. Ils assurent un maintien du trait de côte immédiat dès leur construction et, dans certains cas, la protection des terres adjacentes contre la submersion marine.</i>
	Ouvrage de lutte contre l'érosion	brise-lames	<i>Dispositifs orientés parallèlement au rivage, mais non rattachés à celui-ci. Ils peuvent être émergents (le plus souvent) ou semi-immergés. Ils sont conçus pour diminuer l'énergie de la houle incidente en créant un déferlement en amont du trait de côte, et ainsi diminuer l'agitation du plan d'eau à la côte. En bloquant les transits de sable vers le large, les brise-lames favorisent l'engraissement de la plage.</i>
		épi	<i>Dispositifs placés sur le rivage, de manière transversale par rapport au trait de côte. Ils jouent le rôle de barrière plus ou moins perméable, capable de piéger une partie des sédiments en transit.</i>

Autres aménagements	Accès	chemin et voie submersible	<i>Passage aménagé, recouvert régulièrement par la marée (quotidiennement ou lors des grandes marées).</i>
		cale	<i>Rampes en pente plus ou moins accentuée pour la mise à l'eau ou la sortie des embarcations et pour l'accès au rivage.</i>
		escalier	<i>Descentes aménagées en marches permettant l'accès pedestre au rivage.</i>
	Infrastructures portuaires et de navigation	jetée	<i>Ouvrages rattachés au trait de côte, et servant à protéger les ports et chenaux portuaires de l'agitation et à canaliser les eaux en sortie des estuaires (jetées de part et d'autre de l'embouchure d'un cours d'eau).</i>
		môle	<i>Jetées le long de laquelle les navires peuvent accoster du côté abrité, ou ouvrages intégralement situés dans un port artificiel, qui permettent aux navires d'accoster des deux côtés.</i>
		quai	<i>Quais de chargement/déchargement des marchandises, passagers (embarcadères) et pêche.</i>
		ponton	<i>Aménagements contruits sur pilotis ou flottants. Ils peuvent être utilisés pour accéder à des quais situés en mer dans les ports, ou à des fins récréatives dans le cas des pontons de promenade.</i>
		ouvrage de signalisation maritime	<i>Installations fixes nécessaires à la sécurité de la navigation, qu'elles soient maritimes ou terrestre: phares, feux, balises de signalisation fixes, espars, etc.</i>
	Bâti	bâtiment	<i>Construction immobilière : habitation, restaurants, hôtels, etc.</i>
		structure d'élevage marin	<i>Installations utilisées pour l'aquaculture : parcs, murs submersibles (viviers, bassins à flots).</i>
		carrelet	<i>Cabanes sur pilotis utilisées pour la pêche.</i>
		blockhaus et fortification	<i>Bâtiments ayant eu un rôle de défense militaire.</i>
		autre bâti	<i>Constructions non incluses dans les catégories du bâti: usages récréatifs, surveillance de la baignade, etc.</i>
	Ouvrages immergés	butée de pied	<i>Ouvrages parallèles au rivage, immergés (totalement sous l'eau), à environ 100 m du trait de côte dont l'objectif est de réduire la pente de la plage, d'éviter ainsi le départ de sable au large, ils participent aussi à réduire l'énergie des vagues de tempêtes.</i>
		dispositif atténuateur de houle	<i> Tubes en géotextile remplis de sable, parallèles au rivage, implantés sur des profondeurs importantes et suffisamment loin du rivage (après les barres d'avant côte). Leur fonction est de réduire l'intensité des plus fortes houles responsables de la déstabilisation des barres d'avant côte.</i>
		récif artificiel	<i>Structures immergées volontairement dans le but de créer, protéger ou restaurer un écosystème (repeuplement benthique ou halieutique) et/ou de protection par rapport à l'énergie marine (réduction des houles, des courants, etc).</i>
		ancrage des éoliennes posées	<i>Fondations assurant la fixation des éoliennes directement sur le plateau continental.</i>
câble et conduite sous-marine		<i>Câbles posés sur le fond marin dans lequel circule soit de l'électricité ou de l'information (télécommunication), et conduites sous-marines permettant la circulation des fluides. Les câbles enfouis ne sont pas pris en compte.</i>	

# Typologie des ouvrages côtiers

Divers	passerelle	<i>Ouvrage d'art destiné au franchissement d'un cours ou d'un plan d'eau.</i>
	écluse et porte à flots	<i>Ouvrages hydrauliques destinés à la navigation fluviale ou au contrôle des eaux marines ou continentales (ils constituent généralement la limite amont de l'inventaire).</i>
	émissaire, exutoire et prise d'eau	<i>Vannes, clapets, buses destinés à l'évacuation des eaux continentales vers la mer, et conduites de prise d'eau de mer pour les structures utilisant de l'eau de mer (thalassothérapie, aquariums, aquaculture, etc).</i>
	muret	<i>Ouvrages qui ne fixent pas le trait de côte, mais qui sont situés au droit de celui-ci : murets sur un sommet de falaise ou au sommet d'un cordon, murs de délimitation de propriétés à proximité du trait de côte.</i>
	structure souple / douce	<i>Aménagements dits "souples" ou "méthodes douces" ayant principalement pour rôle de lutter contre l'érosion : drainage de plage, techniques de by-pass, dispositifs enterrés de stabilisation des plages (Stabiplage), etc.</i>
	vestige d'ouvrage	<i>Ouvrages n'ayant aujourd'hui plus aucune fonction et/ou étant très dégradés (ouvrages en ruines ou partiellement détruits).</i>